

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le dix huit mars, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc BOUSSARD, Maire.

Présents :

Monsieur Jean-Luc BOUSSARD, Maire, Madame Frédérique BLEICHER, Monsieur Gérard DELAMONTAGNE, Monsieur Pierre LE ROUX, Monsieur Christophe LOUIS DIT GUERIN, Monsieur Alain DESPLANQUES, Maire Adjoint, Madame Jocelyne LAMBARD, Madame Gisèle LECLERC, Monsieur Jean LETELLIER, Monsieur Pierre CANDONI, Mademoiselle Régine LESAGE, Monsieur Jean-Luc LEBLOND, Madame Catherine TOLLEMER, Monsieur Thierry MENDES, Madame Véronique AUVRAY, Monsieur Michel OESTEREICH.

Absents excusés :

Madame Delphine JIMENEZ-GRENIER a donné pouvoir à Monsieur Thierry MENDES, Monsieur Renaud BLONDET.

Monsieur Le Maire ouvre à séance à 20h10.

Madame Jocelyne LAMBARD est désignée Secrétaire de Séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Procès-Verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que l'Ordre du Jour soit complété par les questions diverses suivantes :

1. Avenant N°1 à la convention de mise à disposition d'une parcelle de Terrain sise au lieu dit « Les Friquets » à la Société TOWER CAST
2. Avis de principe sur la mise en place d'un Compte Epargne Temps
3. Avenant N° 1 au marché passé avec la Société EMTEA relatives à la Maîtrise d'œuvre pour la Défense Contre la Mer.

Monsieur Le Maire remercie Monsieur LEMARINEL, Trésorier, pour sa présence à cette réunion où seront présentés les comptes administratifs de la Commune et des services annexes ainsi que les Budgets Primitifs 2014, ainsi que pour son aide et ses conseils aux services administratifs pour la préparation de cette présentation.

Monsieur Le Maire précise qu'il présentera l'ensemble des comptes administratifs de la commune et des budgets annexes et qu'il quittera la séance une seule fois afin que le Conseil Municipal puisse les adopter sous la Présidence de Monsieur Jean LETELLIER.

1 – LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

LA COMMUNE :

Le compte administratif de la Commune présente les résultats suivants pour les deux sections de Fonctionnement et d'investissement

Résultats du Compte Administratif 2013 - Budget Principal - Commune						
Libelles	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
	Investissement		Fonctionnement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	752 957,27			1 200 344,11	752 957,27	1 200 344,11
Part affectée à l'investissement			452 838,26			
TOTAL				747 505,85	752 957,27	747 505,85
Opérations de l'exercice	1 868 915,00	1 555 925,51	3 500 109,55	3 858 120,99	5 369 024,55	5 414 046,50
<i>résultats de l'exercice</i>	<i>312 989,49</i>			<i>358 011,44</i>		
TOTAUX	2 621 872,27	1 555 925,51	3 952 947,81	5 058 465,10	6 574 820,08	6 614 390,61
Résultats de clôture	1 065 946,76			1 105 517,29		39 570,53
Restes à réaliser	211 972,61	613 531,00				
totaux cumulés	1 277 919,37	613 531,00				0,00
Résultats définitifs	664 388,37			1 105 517,29		441 128,92

Monsieur le Maire donne quelques explications sur les gros chapitres et rappelle qu'aux résultats de l'année, sont ajoutés les déficits ou excédents antérieurs reportés et que les restes à réaliser (crédits engagés au cours de l'année 2013, mais non encore réglés), sont ajoutés aux résultats globaux en section d'investissement.

Compte Administratif 2013 du Service Portuaire :

Le compte administratif du service portuaire présente les résultats suivants pour les deux sections de Fonctionnement et d'investissement

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE PORTUAIRE						
	Investissement		Fonctionnement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	167 924,27					0,00
Opérations de l'exercice	150 165,34	352 535,47	617 399,12	648 064,16	767 564,46	1 000 599,63
<i>résultats de l'exercice</i>		<i>202 370,13</i>		<i>30 665,04</i>		
TOTAUX	318 089,61	352 535,47	617 399,12	648 064,16	935 488,73	1 000 599,63
Résultats de clôture		34 445,86		30 665,04		65 110,90
Restes à réaliser	67 456,98	57 200,49				
totaux cumulés	67 456,98	91 646,35				0,00
Résultats définitifs		24 189,37		30 665,04		54 854,41

Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2012, les résultats de ce service étaient déficitaires en section d'investissement. L'excédent de fonctionnement dégagé ne suffisait pas à couvrir ce déficit.

En 2013, une partie des subventions pour le Port à Sec et le Centre de Débarque ont été versées et un emprunt a été réalisé à hauteur de 150 000€. Les résultats de ce service sont à ce jour positif.

Cependant, Monsieur le Maire insiste sur la nécessité absolue de réaliser l'extension portuaire quelle qu'en soit la forme afin de dégager des recettes supplémentaires. Il est en effet indispensable de réaliser des travaux importants d'entretien et de réparation sur cet ouvrage qui a bientôt 20ans et dont la taille insuffisante permet à peine de faire face aux dépenses de fonctionnement. Sans une extension, le Port de Plaisance est voué à disparaître.

Compte Administratif 2013 du Service des Eaux :

Le compte administratif du service des eaux présente les résultats suivants pour les deux sections de Fonctionnement et d'investissement

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX						
	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	249 762,19				249 762,19	0,00
Opérations de l'exercice	84 841,85	303 338,17	431 461,77	795 760,14	516 303,62	1 099 098,31
TOTAUX	334 604,04	303 338,17	431 461,77	795 760,14	766 065,81	1 099 098,31
Résultats de clôture	31 265,87			364 298,37		333 032,50
Restes à réaliser -	250 500,00	45 000,00			250 500,00	45 000,00
Total	281 765,87	45 000,00			250 500,00	
résultat	236 765,87			364 298,37		127 532,50

Monsieur Le Maire explique que les résultats 2012 de ce service présentaient un déficit important que la Commune a dû absorber par le versement d'une subvention exceptionnelle au budget du service des eaux afin de lui donner de « l'oxygène » et une nouvelle capacité à emprunter.

Il s'avère en effet que les recettes de fonctionnement au niveau de la facturation eau sont en baisse en raison de l'économie faite par les usagers qui réduisent leur consommation. De plus les travaux sur les réseaux ne sont pas subventionnés.

La subvention en report d'investissement concerne le château d'eau. L'Agence de l'Eau Seine Normandie subventionne les seuls équipements « réservoirs ».

Compte Administratif du Service de l'Assainissement :

Le compte administratif du service de l'Assainissement présente les résultats suivants pour les deux sections de Fonctionnement et d'investissement :

COMPTÉ ANNEXE POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT						
	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		365 376,02		660 829,15		1 026 205,17
Opérations de l'exercice	292 367,08	218 610,12	911 539,13	590 215,42	1 203 906,21	808 825,54
TOTAUX	292 367,08	583 986,14	911 539,13	1 251 044,57	1 203 906,21	1 835 030,71
Résultats de clôture		291 619,06		339 505,44		631 124,50
Restes à réaliser 2013-Reports BP 2014	414 900,89	293 650,88			414 900,89	293 650,88
Total	414 900,89	585 269,94				924 775,38
Résultats définitifs		170 369,05		339 505,44		509 874,49

Il est précisé que les dépenses d'investissement pour l'année 2013 concernent les travaux de la Rue Saint Jean et une légère partie des travaux du secteur du Carrefour Boudet qui sont en cours actuellement.

C'est un budget confortable car les travaux sur les réseaux sont à la fois subventionnés par le Conseil Général de la Manche à travers le Contrat de Territoire mais également par l'Agence de l'Eau qui apporte à la fois une subvention et une avance (prêt à taux 0). Ce service ne réalise pour l'instant aucun emprunt bancaire et ne règle donc pas d'intérêts.

Compte Administratif du Service Extérieur des Pompes Funèbres :

Le compte administratif du service extérieur des Pompes funèbres présente les résultats suivants pour sa seule section de Fonctionnement :

COMPTÉ ANNEXE POUR LE SERVICE EXTERIEUR DES POMPES		
	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		742,9
Opérations de l'exercice	742,9	620,85
TOTAUX	742,9	1 363,75
Résultats de clôture		620,85

Après avoir présenté ces comptes et donné les explications nécessaires, Monsieur Le Maire quitte la séance.

1 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 :

Sous la Présidence de Monsieur LETELLIER, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble des comptes administratifs 2013 ainsi qu'il suit:

Le compte administratif de la Commune présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'année 2013	3 500 109.55	
Recettes de l'année 2013	3 858 120.99, soit un excédent de	<u>358 011.44</u>

Excédent reporté 2012		<u>747 505.85</u>
D'où un excédent global de fonctionnement de		<u>1 105 517.29</u>

Section d'Investissement :

Dépenses de l'année 2013 :	1 868 915.00	
Recettes de l'année 2013 :	1 555 925.51, soit un déficit de	<u>312 989.49</u>

Déficit reporté 2012		<u>752 957.27</u>
D'où un déficit global d'investissement de		<u>1 065 946.76</u>

Le résultat global de clôture présente un excédent global de fonctionnement de		39 570.53
--	--	------------------

Le compte administratif 2013 du service du port présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'année 2013	617 399.12	
Recettes de l'année 2013	648 064.16, soit un excédent de	<u>30 665.04</u>

Excédent reporté 2012		<u>0.00</u>
D'où un excédent global de fonctionnement de		<u>30 665.04</u>

Section d'Investissement :

Dépenses de l'année 2013 :	150 165.34	
Recettes de l'année 2013 :	352 535.47, soit un excédent de	<u>202 370.13</u>

Déficit reporté 2012		<u>167 924.27</u>
D'où un excédent global d'investissement de		<u>34 445.86</u>

D'où un résultat global excédentaire pour les deux sections de		65 110.90
--	--	------------------

Le compte administratif 2013 du service de l'eau présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'année 2013	431 467.77	
Recettes de l'année 2013	795 760.14, soit un excédent de	<u>364 298.37</u>

Excédent reporté 2012		<u>0.00</u>
D'où un excédent global de fonctionnement de		<u>364 298.37</u>

Section d'Investissement :

Dépenses de l'année 2013 :	84 841.85	
Recettes de l'année 2013 :	303 338.18, soit un excédent de	<u>218 496.33</u>
Déficit reporté 2012		<u>249 762.19</u>
D'où un déficit global d'investissement de		31 265.86
D'où un résultat global excédentaire pour les deux sections de		333 032.51

Le compte administratif 2013 du service de l'assainissement présente les résultats suivants :**Section de fonctionnement :**

Dépenses de l'année 2013	911 539.13	
Recettes de l'année 2013	590 215.42, soit un déficit de	<u>321 323.71</u>
Excédent reporté 2012		<u>660 829.15</u>
D'où un excédent global de fonctionnement de		339 505.44

Section d'Investissement :

Dépenses de l'année 2013 :	292 367.08	
Recettes de l'année 2013 :	218 610.12 , soit un déficit de	<u>73 756.96</u>
Excédent reporté 2012		<u>365 376.02</u>
D'où un Excédent global d'investissement de		291 619.06
D'où un résultat global excédentaire pour les deux sections de		631 124.50

Le compte administratif 2013 du service extérieur des Pompes Funèbre présente les résultats suivants en seule**Section de fonctionnement :**

Dépenses de l'année 2013	742.90	
Recettes de l'année 2013	620.85, soit un déficit de	<u>122.05</u>
Excédent reporté 2012		<u>742.90</u>
D'où un excédent global de fonctionnement de		620.85

Monsieur Le Maire reprend la présidence de la séance.

2 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER :

Après examen des comptes Administratifs du Maire et des comptes de Gestion de Monsieur le Trésorier, il apparaît une parfaite concordance des inscriptions et résultats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes de Gestion de Monsieur LEMARINEL, Trésorier de Barneville-Carteret, pour l'ensemble des budgets :

Budget principal de la Commune

Budget annexe du service du Port

Budget annexe du service des Eaux

Budget annexe du service de l'Assainissement

Budget annexe du service extérieur des Pompes Funèbres.

3 - AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF :

Suite à l'approbation des comptes administratifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'affectation des résultats ainsi proposée pour leur inscription aux budgets 2014 :

Commune :

L'excédent global de fonctionnement de 1 105 517.29€ est ainsi affecté :

Article 1068 « Réserves » (Investissement)	664 388.37
002 Excédent antérieur reporté (Fonctionnement)	441 128.92

Service du Port :

002 : Excédent antérieur reporté conservé en totalité	30 665.04
---	-----------

Service des Eaux :

L'excédent global de fonctionnement de 364 298.37€ est ainsi affecté :

Article 1068 « réserves »	263 765.87
002 : Excédent antérieur reporté	127 532.50

Service de l'Assainissement :

002 : Excédent antérieur reporté conservé en totalité	339 505.44
---	------------

Service extérieur des Pompes Funèbres

L'excédent antérieur reporté est affecté en totalité au

Compte 002 « Excédent antérieur reporté »	620.85€
---	---------

4 - BUDGETS PRIMITIFS 2014 :

Monsieur le Maire précise que les budgets sont proposés au vote avant les élections Municipales afin de pouvoir régler les dépenses à venir. Il précise que la nouvelle équipe municipale aura à sa charge l'exécution de ces décisions, mais qu'elle pourra intervenir sur ces comptes par le biais des Décisions Modificatives.

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE :

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de 4 138 0301.95€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote les chapitres suivants pour la section de Fonctionnement :

DEPENSES Section de Fonctionnement	
Chapitre	Propositions 2014
011 Charges à caractère général	1 250 850,00
012 Charges de personnel	1 468 835,00
65 - Autres charges de gestion courante	201 800,00
66 Charges financières	125 000,00
67 Charges exceptionnelles	104 200,00
042 Opérations d'ordre entre section	3 880,52
014 - Reversement GIR	275 000,00
TOTAL	3 429 565,52
023, Virement à la section d'investissement	708 736,43
TOTAL GLOBAL	4 138 301,95

RECETTES Section de Fonctionnement	
	Propositions 2014
002, Excédent antérieur reporté	441 128,92
013, Atténuation de charges	30 000,00
70 Produits des services	109 400,00
73, Impôts et Taxes	1 996 537,00
74, Dotations et participations	1 144 102,24
75, Autres produits de gestion courante	263 000,00
76, Produits financiers	10,00
77 produits exceptionnels	55 000,00
042 Opérations d'ordre entre section	99 123,79
TOTAL	4 138 301,95

Monsieur Le Maire rappelle que la rigueur budgétaire devient une nécessité. La baisse des Dotations de l'Etat, annoncée et crainte depuis plusieurs années, est malheureusement d'actualité.

Les dépenses de Fonctionnement, notamment sur le chapitre 11 « Charges à caractère général » ont été, cette année encore, calculées au plus juste.

Le chapitre 12 « charges de personnel » est en hausse de 3,4%. (Hausse des cotisations retraite décidée par les pouvoirs publics pour être identiques dans quelques années à celles du secteur privé, nouveau Directeur des Services Techniques qualifié, hausse prévue du régime indemnitaire, etc...)

5 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2014 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le maintien des taux d'imposition de l'année 2013 pour l'année 2014, à savoir

Taxe d'Habitation :	13.24
Taxe sur le Foncier Bâti	16.48
Taxe sur le Foncier Non Bâti	18.04
Cotisation Foncière des Entreprises	16.56

Monsieur Le Maire précise que les bases d'imposition ont augmenté de 0.9% par rapport à 2013.

Michel OESTEREICH demande qui calcule ces bases. Monsieur LEMARINEL lui répond que ce sont les services de l'Etat, en fonction notamment d'un calcul sur les transactions immobilières.

La Section d'investissement :

Le Budget proposé s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à hauteur de 4 224 102.02€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote les chapitres suivants pour la section d'investissement, ainsi que la liste des opérations ci-dessous présentée :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre	2014
001, Solde exécution investissement reporté	1 065 946,76
16, Remboursement d'emprunts	350 000,00
20, Immobilisations incorporelles	155 449,75
204, Subventions d'équipement versées	30 000,00
21, Immobilisations corporelles	1 235 256,82
23 Immobilisations en cours	1 268 324,90
042 - Opération ordres (travaux en régie)	99 123,79
4581 - Opérations sous mandat	20 000,00
TOTAL	4 224 102,02

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre	2014
001 - Excédent antérieur reporté	
021, Virement de la section de fonctionnement	708 736,43
024, Produits des cessions	706 780,00
040, Opérations d'ordre en section	3 880,52
10, Dotations Fonds divers réserves	854 388,37
13 Subventions d'investissement	924 951,00
16, Emprunt et dettes assimilées	1 000 000,00
20- immobilisation incorporelles	5 365,70
4582 - Opérations sous mandat	20 000,00
TOTAL	4 224 102,02

LES OPERATIONS 2014			
		TOTAUX	Articles
Opération 95.	Eclairage Public	170 000.00	2315
Opération 128	Marché à commandes voirie	405 000.00	2315
Opération 128 a	Voie d'accès nouveau programme HLM	110 000.00	2315
Opération 151	Chapelle St Louis	15 000.00	2313
Opération 170	Défense contre la mer	56 475.66	2031
Opération 250	Menuiseries Maison des Associations	17 424.90	2313
Opération 270	Réfection des Ateliers Municipaux	5 000.00	2031
		170 000.00	2313
	TOTAL Réfection des Atliers	175 000.00	
Opération 310	Local SNSM	6 980.10	2031
		200 000.00	2313
	TOTAL SNSM	206 980.10	
Opération 340	Réfection des sanitaires Publics	2 040.00	2031
		30 000.00	2313
	Total réfection sanitaires publics	32 040.00	
Opération 360	Aménagement Bd Maritime	17 846.40	2031
Opération 400	Pôle Santé	50 000.00	2031
		100 000.00	2313
	Total Pôle Santé	150 000.00	

Monsieur le Maire précise que la section d'investissement est malheureusement grevée à hauteur d'environ 1 000 000€TTC par les travaux de la plage (chapitre 21)
Des choix importants sont proposés. Les inscriptions ne concernent pratiquement que ce qui a déjà été acté.

Les projets qui n'avaient reçu aucun engagement écrit sont pour la plupart, proposés au report en 2015...

Alain DESPLANQUES donne le détail des emprunts :

300 000€ : prêt relais sur un an pour régler une partie des factures transmises par les entreprises pour les travaux de la plage en attente du versement des subventions. Le capital sera remboursé intégralement in fine.

400 000€ pour les travaux de la plage (sur 20 ans)

300 000€ pour le reste des investissements.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les propositions pour le Budget Primitif 2014 de la commune.

Pierre LE ROUX précise qu'il sera nécessaire de refaire à minima le Boulevard Maritime pour la saison. C'est prévu. Pour les lais de mer, il faudra peut-être envisager la pose de

ganivelles. En effet, il est rappelé le projet d'aménagement du Boulevard Maritime qui est suspendu pour cette année, mais pas abandonné.

Budget du service portuaire pour l'année 2014 :

Le Budget portuaire s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à hauteur de 749 386.39€

Fonctionnement -Dépenses :	Propositions 2014
002 Résultat exploitation reporté	
011 - Charges à caractère général	357 550,00
012 - Charges de Personnel	233 071,00
042 - Dotations aux amortissements	53 649,33
65 - Autres charges de gestion courante	5 020,00
66- Intérêts des emprunts	17 800,00
67 - Charges exceptionnelles	1 500,00
023 - Virement à la section d'investissement	80 796,06
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	749 386,39

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2014
002- Résultat d'exploitation reporté	30665,04
013 - Atténuation de charges	2 000,00
042- Opérations d'ordre entre sections	15 815,00
70- Vente de produits, prestations	673 000,00
74- Subvention d'exploitation	9 626,40
75 - Autres produits de gestion courante	1 500,00
77 - Produits exceptionnels	16 779,95
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	749 386,39

Pierre LE ROUX précise que sur le Chapitre 011, Charges à caractère général, une hausse significative a été prévue en 2014 en raison de l'inscription sur ce chapitre des dépenses relatives à la réparation du Ponton E et à l'alimentation électrique des Pontons A et B.

Monsieur Le Maire précise que des recettes supplémentaires, modestes dans un premier temps, sont inscrites et espérées en raison de la mise en œuvre prochaine du Port à Sec.

Section d'Investissement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions de la section investissement du Budget Portuaire qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 315 835.25€

Investissement - Dépenses	Restes à réaliser	Propositions 2014	TOTAUX
001- Solde reporté (déficit)			0,00
040 - Opérations d'ordre entre sections		15 815,00	15 815,00
16 Emprunts et dettes assimilés		79 232,60	79 232,60
20 Immobilisations incorporelles	2 680,00		2 680,00
21 Immobilisations corporelles	53 152,13	40 712,94	93 865,07
23 Immobilisations en cours	11 624,65	112 617,93	124 242,58
TOTAL	67 456,78	248 378,47	315 835,25

Monsieur Le Maire précise que les travaux au chapitre 21 concernent la mise en place du Pont Bascule au Centre de Débarque (Pierre LE ROUX précise que l'installation est terminée et que les essais sont en cours), ainsi qu'une prévision pour les travaux de réparation de la Porte. Les inscriptions au chapitre 23 concernent les travaux de réfection du quai d'armement à hauteur de 100 000€ environ. Il est précisé que ces travaux sont de l'ordre de 200 000€ et que le Conseil Général prendra à sa charge 100 000€ également.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions 2014	TOTAUX
001, Excédent antérieur reporté		24 189,37	24 189,37
021 - virement de la section de fonct.		80 796,06	80 796,06
040 - Opérations d'ordre entre sections		53 649,33	53 649,33
10 Dotations, fonds divers, réserves			0,00
13 Subventions d'investissement	57 200,49		57 200,49
16 Emprunt en euros		100 000,00	100 000,00
TOTAL	57 200,49	258 634,76	315 835,25

BUDGET DU SERVICE DES EAUX :

Le Budget des eaux s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à hauteur de 629 885.50€

Fonctionnement -Dépenses :	Propositions 2014
002 Résultat exploitation reporté	
011 - Charges à caractère général	154 030,00
012 - Charges de Personnel	166 956,00
014 Atténuation de produits	115 000,00
042 - Dotations aux amortissements	83 864,00
65 - Autres charges de gestion courante	7 500,00
66- Intérêts des emprunts	24 203,29
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	73 332,21
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	629 885,50

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2014
002- Résultat d'exploitation reporté	127532,5
013 - Atténuation de charges	65 516,00
042- Opérations d'ordre entre sections	16 637,00
70- Vente de produits, prestations	417 000,00
74- Subvention d'exploitation	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	1 200,00
77 - Produits exceptionnels	2 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	629 885,50

Comme pour tous les services, ce budget est voté au plus juste. Monsieur Le Maire fait remarquer que la consommation d'eau n'a pas été surestimée, en effet, les usagers contrôlent leurs dépenses d'eau, cela se confirme chaque année un peu plus.

Section d'Investissement :

Le Conseil Municipal, ayant approuvé les dépenses inscrites en section de fonctionnement, valide la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 438 962.08€.

Investissement - Dépenses	Restes à réaliser	Propositions 2014	TOTAUX
001- Solde reporté (déficit)		31 265,87	31 265,87
040 - Opérations d'ordre entre sections		16 637,00	16 637,00
16 Emprunts et dettes assimilés		71 224,97	71 224,97
20 Immobilisations incorporelles			0,00
21 Immobilisations corporelles	1 500,00	1 000,00	2 500,00
23 Immobilisations en cours	249 000,00	68 334,24	317 334,24
TOTAL	250 500,00	188 462,08	438 962,08

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions 2014	TOTAUX
021 - virement de la section de fonct.		73 332,21	73 332,21
040 - Opérations d'ordre entre sections		83 864,00	83 864,00
10 Dotations, fonds divers, réserves		236 765,87	236 765,87
13 Subventions d'investissement	45 000,00		45 000,00
16 Emprunt en euros			0,00
TOTAL	45 000,00	393 962,08	438 962,08

Monsieur Le Maire précise que les travaux inscrits au chapitre 23 correspondent aux travaux à réaliser sur le château d'eau de Carteret et sur le secteur de la plage de Barneville.

BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

Le Budget de l'assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à hauteur de 875 070.44€ et est approuvé à l'unanimité.

Fonctionnement -Dépenses :	Propositions 2014
002 Résultat exploitation reporté	
011 - Charges à caractère général	349 500,00
012 - Charges de Personnel	46 668,00
014 Atténuation de produits	
042 - Dotations aux amortissements	113 870,00
65 - Autres charges de gestion courante	5 000,00
66- Intérêts des emprunts	
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	355 032,44
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	875 070,44

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2014
002- Résultat d'exploitation reporté	339 505,44
042- Opérations d'ordre entre sections	37 855,00
70- Vente de produits, prestations	497 500,00
75 - Autres produits de gestion courante	10,00
77 - Produits exceptionnels	200,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	875 070,44

Section d'Investissement :

Le Conseil Municipal, ayant approuvé les dépenses inscrites en section de fonctionnement, valide la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 137 061.50€.

Investissement - Dépenses	Restes à réaliser	Propositions 2014	TOTAUX
001- Solde reporté (déficit)			
040 - Opérations d'ordre entre sections		37 855,00	37 855,00
16 Emprunts et dettes assimilés		28 261,12	28 261,12
20 Immobilisations incorporelles		6 000,00	6 000,00
21 Immobilisations corporelles			0,00
23 Immobilisations en cours	414 900,89	650 044,49	1 064 945,38
TOTAL	414 900,89	722 160,61	1 137 061,50

Monsieur Le Maire présente le détail des travaux d'investissement inscrits au chapitre 23 en dépenses et précise que c'est une somme importante qui concerne essentiellement (mis à part les travaux de la plage et de la réhabilitation du réseau entre la station et le bourg) les travaux inscrits au Contrat de Territoire.

DETAIL DES TRAVAUX			
Opération 24 - Rue Saint Jean	39 900,60		39900,6
Opération 26 Carrefour Boudet	375 000,29	244 000,00	619 000,29
Opération 28 Bungalow et équipements poste relevage Av. Lequindre		30 000,00	30 000,00
Secteur des Carrelets - Quinetôt		160 000,00	160 000,00
Opération 29 - Secteur Plage:		116 044,49	116 044,49
. Boulevard des écrehous			
. Boulevard des Sables d'Or,			
. Rue Pasteur			
Réhabilitation		100000	100000
TOTAL	414 900,89	650 044,49	1 064 945,38

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions 2014	TOTAUX
001 Solde exécution reporté		291 619,06	291 619,06
021 - virement de la section de fonct.		355 032,44	355 032,44
040 - Opérations d'ordre entre sections		113 870,00	113 870,00
13 Subventions d'investissement	237 580,88	10 889,12	248 470,00
16 Emprunt en euros	56 070,00	72 000,00	128 070,00
TOTAL	293 650,88	843 410,62	1 137 061,50

Il précise également que ces travaux sont subventionnés par le Conseil Général par le biais du Contrat de Territoire et par l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui apporte des subventions et des avances (prêts à taux 0). Le budget de l'assainissement ne comporte pas de remboursement d'intérêts d'emprunt, car il ne contracte pas pour l'instant d'emprunts auprès d'établissements bancaire. C'est un budget confortable.

Budget du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget du service extérieur des Pompes Funèbres qui s'équilibre en Dépenses et en Recettes à hauteur de 1 535.85€.

6 - CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA REHABILITATION DES ATELIERS MUNICIPAUX : 2^{EME} CONSULTATION SUITE LOTS INFRUCTUEUX :

Monsieur Le Maire rappelle que lors de la première consultation, seuls deux lots ont été attribués : le Lot Couverture Zinguerie à l'entreprise LEDUC pour un montant de 197 195.03€ HT et les lots VRD et Terrassements, à l'entreprise MESLIN pour un montant de 148 297.00€ HT,

L'analyse des offres qui a été faite par la commission chargée de ce dossier donne les résultats suivants de la seconde consultation pour les lots : Charpente bois, Menuiseries extérieures et Démolition Déconstruction, Gros œuvre maçonnerie,

		Tranche ferme	Tranche conditionnelle 1	Tranche Conditionnelle 2	Tranche Conditionnelle 3	Total HT	Total TTC	Option TTC	TOTAL TTC	
	AMC FOLLIOT	Lot 6 Menuiseries Extérieures	7 178,70	21 537,58			28 716,28	34 459,54	1 594,15	36 053,6
	XAVIER LAIR	Lot 4 Charpente bois	24 606,46	8 216,20	9 190,00		42 012,66	50 415,19		50 415,1
	Didier LAVARDE	LOT 1-2 et 3 gros œuvre maçonnerie démolition déconstruction	14 722,46	25 045,00	20 260,00	20 117,00	80 144,46	96 173,35		96 173,3
Pour mémoire	MESLIN	Lot 6 - 7 VRD Terrassements				148 297,00	148 297,00	177 956,40		177 956,4
Attribution 1ère consultation	LEDUC	Couverture Zinguerie	87 604,98	60 445,01	49 145,04		197 195,03	236 634,04		236 634,0
	TOTAUX		134 112,60	115 243,79	78 595,04	168 414,00	496 365,43	595 638,52	1 594,15	597 232,6

Il est donc proposé de retenir les offres des entreprises suivantes :

Lots 1 et 2 : GROS ŒUVRE – MACONNERIE – DEMOLITION – DECONSTRUCTION : Entreprise Didier LAVARDE – LA PLAGE – 50 430 SAINT GERMAIN SUR AY pour un montant global HT de **80 144.46€ , soit 96 173.35€TTC .**

Lot 4 : CHARPENTE BOIS – XAVIER LAIR – 15 Route de l’Etiemlerie 50 210 OUVILLE pour un montant global HT de **42 012.66 € soit 50 415.19€ TTC.**

LOT 6 : MENUISERIES EXTERIEURES : AMC FOLLIOT – Zone Artisanale – Avenue Jean MONNET – 50 700 VALOGNES pour un montant global HT de **28 716.28€, soit 34 459.54€TTC, avec une option de 1 594.15€ TTC, soit 36 053.69€HT.**

Approuvé à l’unanimité des membres présents.

7 ACCEPTATION DU VERSEMENT DES SUBVENTIONS PAR LE SYNDICAT D’ELECTRIFICATION :

Il est rappelé que le Syndicat d’Electrification apporte un soutien financier aux communes pour l’électrification de leur territoire. Pour la Commune de Barneville-Carteret, l’aide apportée et votée par le Syndicat pour l’année 2014 s’élève à 850€ par candélabre. Le Syndicat d’Electrification de notre canton sera dissous au 1^{er} Avril prochain et tous ses dossiers seront transférés au Syndicat Départemental de Saint LÔ. C’est pourquoi Monsieur MABIRE, Président du Syndicat de Barneville-Carteret demande à ce que soit acceptée officiellement par le Conseil Municipal le fonds de concours à la Commune, proposé lors du Conseil Syndical lors de sa séance du 21 Janvier 2014 et qui concerne 37 Candélabres pour les rues de Dennemont, de la Roche Biard, l’avenue de la république, la rue Maurice Nogues, et la Rue G. Le Conquérant et une estimation de 10 candélabres pour la Rue Hauvet. Le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide la délibération du Comité Syndical d’Electrification.

8 - FONDS D’AIDE AUX JEUNES POUR 2014 :

Comme chaque année, le Conseil Général de la Manche a transmis une demande d’adhésion de la Commune au Fonds d’Aide aux Jeunes (FAJ) pour l’année 2014. Ce fonds mutualisé s’adresse aux Jeunes de 18 à 25 ans pour favoriser leur insertion professionnelle et sociale. La contribution demandée est de 0.23€ par habitant (soit $0.23 * 2398 = 551.40€$).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la participation de la Commune au Fonds d'Aide aux Jeunes à hauteur de 551.40€

Monsieur Le Maire rappelle le Bilan 2013 du FAJ pour information :

- Dans la Manche, le FAJ s'articule autour de deux types d'aides :
 - o Les aides financières individuelles liées à la subsistance ou à l'insertion
 - o Les actions collectives (permis de conduire, tickets de restauration...
- A partir du 1^{er} Janvier 2014, il est proposé que les Missions Locales puissent bénéficier d'une enveloppe au travers de ce fonds ainsi une meilleure réactivité dans l'attribution des aides aux jeunes.
- Une création de régie d'avance en territoire permet également d'attribuer des aides d'urgence en matière de subsistance pour les jeunes non connus es missions locales ou dont les dossiers ont été instruits par d'autres organismes.

247 Communes et Intercommunalités ont participé financièrement au FAJ en 2013

884 demandes ont été enregistrées dans le département dont 503 dossiers pour le Nord Cotentin.

Sur ces 884 dossiers 162 844.63€ ont été versés :

- Aides à la subsistance : 91 919.15€
- Aides à l'insertion : 41 927.48€
- Aides au Permis de conduire 22 998.00€

9 - FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2014 :

De la même manière, le Conseil Général, en partenariat avec la CAF sollicite la contribution des Communes de la Manche pour alimenter le Fonds mis en place pour le Logement (FSL Fonds de solidarité pour le logement).

La contribution s'élève à 0.70^e par habitant pour une commune de plus de 2000 habitants, soit pour Barneville-Carteret : $0.70 * 2398 = 1678.60€$.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la participation de la Commune au FSL pour un montant de 1678.60^e pour l'année 2014.

Monsieur Le Maire, à titre d'information donne les résultats du FSL 2013 :

Bilan du Fonds de Solidarité pour le Logement 2013 :

Pour le Département 5 701 demandes ont été traitées et 3 791 ménages ont reçu une réponse favorable.

Les aides versées :

- **Pour l'accès à un logement :**
- Aide sous forme de prêt 458 662.00
- Aide sous forme de subvention 58 671.00
- Cautionnement 101 176.00
- Soit un total de 618 509.00€

Le fonds a également apporté une garantie contre les impayés de loyer à 576 propriétaires privés ou bailleurs sociaux afin qu'ils acceptent de reloger des personnes en difficulté sociale ou financières. Ainsi 1 227 ménages ont pu être relogés grâce au FSL en 2013.

- **Pour le maintien dans le logement : aide au paiement des loyers et des factures d'énergie, de chauffage et d'eau :**
- Aide au titre des loyers impayés 277 503.00 (prêts ou subventions)

- Aide au titre de l'énergie et du chauffage	612 663.00
- Aide au titre de l'eau	64 189.00
- Soit un total de	954 355.00€

10 - RATIFICATION DU CONTRAT DE GERANCE DU CAMPING

Lors du Conseil Municipal du 4 Mars dernier, le choix du gérant a été validé en ce qui concerne Monsieur et Madame Christophe LE POITTEVIN ainsi que les principaux termes du contrat à intervenir et Monsieur Le Maire était chargé de la suite a donné à cette décision. Il a donc élaboré le Contrat de gérance qui a été signé le 14 Mars par les deux parties. En effet, la prise des lieux devant intervenir le 1^{er} Avril, la signature du Contrat était nécessaire pour que Monsieur et Madame LE POITTEVIN puissent effectuer toutes leurs démarches.

Le contrat a été transmis par courriel à chaque membre du Conseil.

Pour clore ce dossier, il convient d'officialiser la signature de ce contrat dont Monsieur Le Maire rappelle les principales dispositions financières :

Redevance fixe de 35 000^e annuelle et une redevance forfaitaire indexée fixée à 4% du Chiffre d'affaire annuel hors taxes. A noter que cette redevance est notablement supérieure à celle qui était payée au titre du précédent contrat de gérance.

Monsieur Le Maire précise également, suite à la demande de Delphine JIMENEZ-GRENIER en séance du 4 mars, que le montant de la taxe foncière qui est à la charge de la Commune, s'élève à 2 500€ environ, au titre des 12 hectares du terrain de camping.

Michel OESTEREICH demande si le solde du au gérant actuel est fixé. Monsieur Le Maire lui répond qu'un accord est entendu pour l'indemnité à verser à Monsieur MARIE, conformément aux termes du contrat actuel, est de l'ordre de 69 000€.

Les nouveaux gérants verseront quant à eux à la commune un « droit d'entrée » correspondant aux biens repris, restant amortissables de l'ordre de 41 000€. Il a été convenu que cette somme sera versée en trois annualités.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, ratifie le contrat signé à l'unanimité.

11 - CHOIX DU GEOMETRE POUR LEVE TOPOGRAPHIQUE

Il est rappelé que les travaux d'assainissement du secteur des Carrelets Quinetôt sont inscrits au Contrat de Territoire et à ce titre, subventionnés. Le Maître d'œuvre est donc missionné pour le dossier à établir. Il est nécessaire cependant de réaliser un levé topo de ce secteur.

Une demande de devis a été effectuée auprès de deux cabinets de géomètres : Le Cabinet SAVELLI de BARNEVILLE-CARTERET et le Cabinet DROUET de Valognes.

Cabinet SAVELLI : 2 572.00€TTC

Cabinet DROUET: 2 693.48€TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix du Cabinet SAVELLI.

12 - AFFECTATION DES DEPENSES DE LA COMMUNE EN CAS D'INSTRUCTION D'UNE DECLARATION DE PROJET POUR UN HAMEAU NOUVEAU :

Monsieur Le Maire rappelle qu'une déclaration de projet en vue de la création d'un hameau nouveau doit faire l'objet d'un amendement au PLU et qu'il s'agit d'une opération complexe. La préparation d'un tel amendement nécessite l'intervention d'un Bureau d'Etudes spécialisé et il convient de préciser que les dépenses afférentes à cette intervention seront réglées par la Commune qui en passera commande. Monsieur le Maire observe que ce type d'intervention

ne peut pas être supporté par le Budget de la Collectivité, surtout si les déclarations se multiplient. Il souhaite que le Conseil Municipal acte le fait que cette dépense sera ensuite refacturée au promoteur déclarant concerné.

Il rappelle à ce sujet qu'une déclaration de projet sera déposée très vraisemblablement en vue de la création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement sur le secteur des Fermes de Carteret. Cette déclaration sera étudiée en commission du PLU avec le Cabinet PLANIS.

Le cabinet PLANIS nous a transmis à titre indicatif une proposition d'honoraires de 5 605.00€HT comprenant notamment trois réunions de travail, il est précisé qu'en cas de réunions supplémentaire nécessaire, celle-ci sera facturée 600€HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette proposition, et autorise Monsieur Le Maire à régler cette dépense lorsque la déclaration de projet sera effectuée et à facturer le montant réglé au promoteur du projet.

Alain DESPLANQUES demande s'il sera nécessaire de mandater un Cabinet spécialisé pour toute nouvelle déclaration de projet. Christophe LOUIS DIT GUERIN lui répond par l'affirmative. Les services de la Commune n'ont pas les compétences et l'expérience nécessaires pour préparer ce genre de document.

INFORMATIONS SUR L'AVENANT A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA MANUTENTION DES BATEAUX SUR LE PORT ET SUR LA CONVENTION AVEC LES PROFESSIONNELS DU NAUTISME POUR LA MISE EN SERVICE DU PORT A SEC :

13 - AVENANT A LA DSP POUR LA MANUTENTION DES BATEAUX SUR LE PORT :

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 27 Juin 2012 qui l'autorisait à préparer et à signer cet avenant. Il rappelle les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre du Port à sec : le recours au Tribunal par une association et un habitant de la Commune, qui ont été déboutés et l'état du Quai d'armement. Tous ces points sont aujourd'hui résolus ou en cours de l'être et le Port à Sec devrait fonctionner pour la prochaine saison.

L'avenant à la DSP a donc été préparé et négocié avec le Délégué, Carteret Marine. Cet avenant spécifie les équipements appropriés, à savoir, à la charge du Délégué, un ascenseur à bateaux, un charriot élévateur.

Ces équipements sont mentionnés à l'annexe « Matériel » au contrat de DSP.

Il est rappelé que la DSP actuelle sera caduque fin 2016. Le délégué, pour l'amortissement de ces équipements a souhaité une prolongation de la DSP, ce qui n'a pas été accepté.

La proposition faite et acceptée consiste, pour les investissements nouveaux en une clause précisant que le remboursement de ce matériel au Délégué lui sera assuré et cette charge sera transmise au nouveau délégué. Il est également prévu une indemnisation des déficits éventuels en relation avec la mise en œuvre du Port à Sec. En effet, le fonctionnement du Port à Sec sera forcément expérimental pendant quelques mois et il est impossible à l'heure actuel de prévoir si le Délégué pouvoir simplement rentrer dans ses faits au cœur de cette phase expérimentale.

Michel OESTEREICH demande si les modalités de calcul de l'indemnisation sont prévues. Monsieur Le Maire lui répond qu'une clause prévoit que les matériels seront évalués à dire d'expert et/ou par un conciliateur.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, valide la décision de Monsieur le Maire et l'avenant proposé.

CONVENTION AVEC LES PROFESSIONNELS DU NAUTISME POUR LA MISE EN SERVICE DU PORT A SEC :

Par délibération du Conseil Municipal du 27 Juin 2012, le Conseil Municipal avait validé la convention proposée entre la commune et les professionnels du Nautisme qui régit le fonctionnement du Port à sec et les tarifs. La mise en œuvre du Port à Sec ayant été retardée, cette convention n'avait pas été signée.

Cette convention peut désormais être proposée à la signature des parties.

QUESTION DIVERSE N°1 :

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SITE DE BARNEVILLE-CARTERET :

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune, par délibération du 27 Juillet 2009 a autorisé la signature d'une convention pour occupation d'une partie du terrain des FRIQUETS par la Société TOWER CAST qui a installé ses supports de communications électroniques sur le pylône SFR existant, après convention entre ces deux sociétés.

La Commune a également autorisé sur ce terrain l'installation des équipements d'ORANGE, et cette décision a pour conséquence de modifier les emplacements mis à disposition de TOWER CAST.

Il convient donc de régulariser cette situation par la signature d'un avenant n°1 avec un nouvel article ainsi qu'il suit :

Sur le terrain clos comprenant notamment une voie d'accès praticable, sis au chemin des Friquets à Barneville-Carteret (50 270), la Collectivité met à la disposition du Preneur des emplacements définis comme suit :

- Des emplacements d'une surface totale d'environ vingt-sept mètres carrés (27m²) pour accueillir des baies/locaux techniques, dont notamment la baie technique existante.
- Des emplacements pour accueillir les chemins de câbles reliant les supports installés notamment sur le pylône SFR et les baies/locaux techniques définis ci-avant entre eux et aux différentes sources de fluides nécessaires aux activités du Preneur...

Pour mémoire : une redevance annuelle de 500€ révisable est versée par la Société TOWER CAST.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant proposé.

QUESTION DIVERSE N° 2 : AVIS DE PRINCIPE SUR LA MISE EN PLACE D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS :

Il est rappelé que Monsieur MARION a été nommé Directeur des Services Techniques à compter du 1^{er} Avril prochain.

Déjà titulaire de la Fonction Publique à la Communauté de Communes de la Hague, il bénéficie d'un Compte Epargne Temps. Ce Compte Epargne Temps est un droit acquis et la Commune de Barneville-Carteret qui l'accueille, doit lui maintenir ce compte.

Il est donc envisagé de mettre en place le Compte Epargne Temps pour l'ensemble du personnel. Il vous est simplement demandé un avis sur le principe. Ce dossier, si le Conseil y est favorable, doit être présenté au Comité Technique Paritaire avant toute décision définitive du Conseil.

Le Compte épargne temps permet, à la demande des agents titulaires et non titulaires, à temps complet et non complet, employés de manière continue depuis au moins une année, d'accumuler des droits à congés rémunérés (congs annuels, RTT, repos compensateurs...)

Le Conseil Municipal, décide après avis du Comité Paritaire, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET ainsi que les modalités de son utilisation.

A noter que l'agent doit prendre au moins 20 jours de congés dans l'année avant de pouvoir demander le bénéfice de l'inscription des jours supplémentaires au titre du CET.

Si la collectivité ne décide pas la possibilité d'indemniser ces jours inscrits au CET (65€ par jour pour un agent de la catégorie C, 80 pour la catégorie B et 125 pour la Catégorie A), el nombre de jours inscrit devra être pris en congés.

Monsieur Le Maire précise qu'il est demandé un avis de principe, les modalités vont être étudiées et seront proposées au Conseil Municipal après avis du Comité Technique Paritaire.

Accord à l'unanimité.

Quelques remarques sont émises par Christophe LOUIS DIT GUERIN et Michel OESTEREICH qui ont ou ont eu à gérer des CET au sein de leurs entreprises respectives et qui précisent qu'il faut être vigilant car lorsque les agents demandent à bénéficier de leur CET, leur poste n'est pas vacant et ils ne peuvent être remplacés que par des contractuels. Ils précisent également qu'il n'est pas obligatoire de voter l'indemnisation des jours inscrits au CET et qu'il peut être prévu de les prendre en congés. En effet, les sommes dues peuvent très vite venir alourdir les charges de personnels.

Toute explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le principe de la mise en place d'un CET au sein de la Commune.

QUESTION DIVERSE N°3 :

AVENANT POUR ETUDES COMPLEMENTAIRES – DEFENSE CONTRE LA MER

Le Cabinet EMTEA a présenté le 10 Février dernier, les pré-résultats de son étude de Défense Contre la Mer avec la présentation d'une solution consistant en la mise en place de 6 chevrons de protection contre la houle au niveau du platier rocheux devant les dunes de Barneville.

Il a été demandé au Cabinet EMTEA la possibilité d'examiner l'échelonnement de la réalisation de ces ouvrages et les conséquences hydrodynamiques d'une réalisation progressive, 2 chevrons par 2 chevrons.

Une modélisation supplémentaire est nécessaire et le coût est de 7 200.00€HT qu'il convient que le Conseil approuve.

Accord à l'unanimité.

INFORMATIONS – REMARQUES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Christophe LOUIS DIT GUERIN fait part d'une proposition de Madame DIEULAFAIT de faire réaliser des travaux par des détenus. Cette décision devra être soumise à la prochaine équipe Municipale mais a le mérite d'être intéressante.

Il précise que ce matin un nouvel appareil a été testé pour l'enlèvement des algues dans le chenal. C'est un prêt d'un prototype utilisé par le Conseil Général de la Loire pour des interventions sur les espèces invasives d'algues dans les lacs. Les milieux sont différents, mais l'essai semble concluant avec des modifications de l'engin pour le travail dans le chenal.

Il précise que ce n'était pas une opération d'enlèvement des algues, mais simplement un test de deux heures, pour voir comment se comportait cet engin dans le chenal et sa capacité à enlever les algues pour les remettre dans le flot.

Monsieur Le Maire précise qu'il a missionné Jennifer PACARY pour trouver un prestataire pour un enlèvement global des algues avant la saison. L'engin de ce matin pourrait alors intervenir par la suite pour entretenir ce nettoyage, l'objectif étant de ne pas laisser s'accumuler les algues en les éliminant au fur et à mesure. Si les algues sont éliminées, le phénomène de leur décomposition le sera également et les odeurs seront très largement éliminées elles aussi après ce grand nettoyage.

Christophe LOUIS FIT GUERIN fait part de son agacement. Ce matin, à peine la démonstration terminée, il a reçu plusieurs appels de critiques. Il précise que beaucoup de choses ont été faites à ce sujet pendant ce mandat et pendant le précédent. Il rappelle que plusieurs essais ont été réalisés avec l'aval des administrations, et que leur accord doit être négocié en permanence, ce qui n'est pas chose aisée. Il entend, en cette époque électorale beaucoup de propos sur d'éventuelles solutions de facilité pour l'enlèvement de ces algues et il attend de voir leurs auteurs à l'œuvre. Pour sa part, il se dit satisfait et fier de ce qu'il a entrepris. Madame BLEICHER, Monsieur Le Maire et plusieurs membres du Conseil, valident ces propos.

Michel OESTEREICH informe qu'il a été interpellé suite aux propos de Monsieur le Maire pour des mesures de l'air. Qu'en est-il des résultats. Monsieur Le Maire précise que ces propos ont été déformés, il ne détient aucun résultat. Il a simplement fait savoir que l'ARS est régulièrement sur le terrain pour ces mesures, mais qu'elle n'a pas communiqué ces résultats, ce qui est rassurant puisque cela signifie qu'aucun danger n'a été jusqu'à présent détecté.

Monsieur Le Maire clôt la séance en remerciant chacun des membres du Conseil pour le travail effectué durant ce mandat. Il précise qu'à titre personnel, il quitte ses fonctions avec émotion et nostalgie. Ce fut pour lui une expérience enrichissante tant sur le plan de la fonction que sur l'expérience qu'il a pu avoir avec des personnes nouvelles, que ce soit les conseillers ou le personnel.

La séance est levée à 23h50 et se termine par le pot de l'amitié.

Vu, le Maire, Jean-Luc BOUSSARD

